AFFRANCHI PAR L'EDITEUR

6e. ANNEE, No. 13. | MANITOBA. | JEUDI, 24 AOUT, 1876.

CONDITIONS
D'ABONNEMENT AU "METIS."

Le prix pour un an est de dix chelins stg. ou deux piastres et demie, cours du Canada : on devra payer cette somme de suite en souscrivant son abonnement.

Les Ateliers du METIS ont été transportés à St. Boniface, sur l'Avenue Provencher, un peu au Nord-Est du Collège, dans la Bâtisse du Dr. Paré.

LE METIS

DIEU ET MON DROIT

TARIF D'ANNONCES.

Première insertion, 12 cts. la ligne ; et 8 cts. par ligne pour chaque insertion subséquente.

Nulle annonce ne compter pour moins de six lignes.

Paiement exigé d'avance quand l'annonce est pour moins d'un mois.

ANNONCES A L'ANNEE.

Pour une colonne......$100 00
" demi " 40 00
" un qrt. de co lonne 60 0

Redige par un Comite de Redaction

GERMAIN & CIE

Viennent de Recevoir
Les Marchandises Suivantes :

5000 VERGES
D'INDIENNES,
Couleur Garantie
Seulement 8 cts.
LA VERGE.

50 PIECES DE
COTON JAUNE
33 Pouces de large,
SEULEMENT 7 CENTINS
LA VERGE.

50 PIECES
DE
Coton Blanc,
SEULEMENT 10 CENTINS.

LE
Meilleur Assortiment
DE
HARDES FAITES
DANS
WINNIPEG,
et à des Prix qui
DEFIENT COMPETITION.

VENEZ NOUS VOIR,
Vous serez satisfaits.
BLOC DEVLIN,
Grande Rue, Winnipeg

St. Boniface, 27 Juillet, 1876.

DR. T. DESJARDINS, C.M.C., P.Q.

BUREAU :—Hôpital-Général, St. Boniface, Manitoba.

13 Juillet, 1876. 1a

VOUZ APERCEVEZ-VOUS QUE LE
O. K.
Salon de Barbier-Coiffeur,
est ouvert de nouveau ?

E. H. HILL,

Champion de la barbe et de la coiffure, vous donnera ses soins avec l'art qu'on lui connait.

VENEZ LUI FAIRE VISITE.

Grande Rue, Winnipeg—à côté de la Banque McMicken.

Winnipeg, 24 mai 1876 6m. 50

Papeterie ! Librairie !

WASHINGTON FRERES,

GRANDE RUE-WINNIPEG.

Presque en face du nouveau Bureau de Poste.

Nouvelles marchandises arrivées consistant en livres d'école, papeterie, livres, cahiers de musique, ouvrages poétiques, livres pour les Dames, etc.

En outre, une grande variété d'objets de fantaisie, de jouets et de tapisserie.

SOUVENEZ-VOUS DE L'ENDROIT :

Grande Rue de Winnipeg, presque vis-à-vis le Nouveau Bureau de Poste.

Winnipeg, 24 Mai, 1876. a-50

On demande des Droits de Metis
"SCRIPS"
ARGENT COMPTANT PAYE POUR SCRIPS.

A. W. BURROWS.

Vis-à-vis le Magasin de Fer de McKENNY,
PORTE VOISINE DU
SALON ROUGE.

Winnipeg, 6 Juillet, 1876. 3m

Examen des Instituteurs.

Il y aura, les 15 et 16 du mois d'AOUT prochain, au College de St. Boniface un examen des Instituteurs qui desireraient obtenir des Diplômes pour se livrer à l'enseignement dans nos Ecoles Catholiques.

Par Ordre,
ÉLIE TASSÉ,
Secrétaire du Conseil Catholique de l'Instruction Publique.

St. Boniface, 27 Juillet, 1876.

L'Hon. J. Dubuc,

AVOCAT,—NOTAIRE, ETC.

BUREAU :—Rue du Bureau de Poste.
Bâtisse du Gouvernement,
Winnipeg.

M. DUBUC donne beaucoup d'attention à la passation des Actes et Contrats, en Français et en Anglais, à la Collection des Dettes, aux Applications de Patentes, et se charge de retirer du Bureau des Terres les Scrips de Métis et d'Anciens Colons.

Winnipeg, 1er Juillet 1876.

W. H. LYON,

GRANDE-RUE,—WINNIPEG,

Vis-à-vis le Nouveau Bureau de Poste.

—IMPORTATEUR—

DE GROS ET DE DETAIL,

COMMERÇANT EN PRODUITS, EPICERIES, VINS, LIQUEURS, CIGARES, CHAUSSURES

et

MARCHAND A COMMISSION EN GENERAL.

Cette Maison donne toute son attention aux consignations de produits et de toute espèce de Marchandises qui lui sont faites ; il en est rendu compte sans délai.

Avances libérales faites sur des consignations

Winnipeg, 15 Mai, 1876. 3m



Entrepot Medical
DE
M. BANKS,
CHIMISTE ET PHARMACIEN.

Assortiment complet de toutes les Drogues, Médecines et articles qui se trouvent dans une pharmacie de première classe.

Prescriptions de Médecins et Recettes de famille préparées avec soin.

Se souvenir du local qui se trouve vis-à-vis la Bâtisse du Nouveau Marché.

Winnipeg, 9 Mai, 1876. 6m. 48L

Celebres Orgues de Salon
Golden Tongue de
BEATTY.

MM. Geo. P. Rowell et Cie., (N. Y.) Le *Newspaper Reporter* dit :

"Daniel F. Beatty, le constructeur d'orgues de Washington, N.-J., pousse les choses avec la plus grande vigueur."

(DE Wm. PEOL, CHUTES DE NIAGARA, N.Y.)

"Un usage de quelques mois de cet élégant Orgue de Salon me convaincre que c'est un des meilleurs qui soit. Le son en est riche, varié et des plus agréables. Je le recommande chaudement comme instrument de Salon, d'Ecole, d'Eglise, etc.

Les plus belles offres possibles. Argent rembourse et fret paye, aller et retour, par moi (Daniel F. Beatty) si l'acheteur n'est pas satisfait après cinq jours d'essai. Garantie de cinq ans. Faites venir le catalogue des témoignages avant d'acheter un Orgue de Salon. Adresse :

DANIEL F. BEATTY,
WASHINGTON, NEW-JERSEY, E. U., A.

10 Août, 1876. 1-a

PIANO BEATTY!
Grand Carré et Droit.

Cet instrument est le plus beau et le meilleur piano qui ait jamais ete fabrique ici ou en Europe ; il possede un son d'une richesse, d'un volume et d'une profondeur extraordinaire, allié au brillant, à la clarte et à une egalite parfaite sur toute l'etendue de l'echelle. Il se distingue surtout par la durée surprenante du son dont la puissance ni la qualité sympathique ne change jamais sous le doigter le plus délicat ou le plus puissant. L'espace manque pour decrire pleinement ces magnifiques instruments. Escompte d'agent donné partout où je n'ai pas d'agents.

Souvenez-vous que vous ne courrez aucun risque en achetant un de ses instruments célèbres. Si après cinq (5) jours d'essai le piano ne vous satisfait pas, votre argent vous est rembourse après le renvoi et la réception du piano par Daniel F. Beatty, et le fret vous est de même payé. Pianos garantis pour six ans ; adresse :

DANIEL F. BEATTY.
Washington, New-Jersey, E.-U.A.

LA COMPAGNIE DES
PARATONNERRES.
(CABLE LIGHTNING ROD Co)
DE ST. CLOUD,

Est maintenant prête à pose, des paratonnerres sous le plus court avis.

Son approvisionnement de tiges, etc., est superieure à aucune autre dans la Province. Une pratique de 29 ans dans cette branche d'affaires prouve la satisfaction qu'elle a donnée au public en general.

Depot de $1,000 de caution.

N. VAN LOON,
Agent Général, St. Cloud

LEON DUPONT,
Agent Spécial, Winnipeg.

St. Boniface, 22 Juin, 1876 j-n-o

LES
ORGUES DE SALON
"ETOILE"
ALLEGER, BOWLBY & CIE.

Surpassent en ton et en puissance aucun autre Orgue à anches qui ait jamais été fabrique dans le pays. Les juges les plus compétents les ont examinés, et tous ceux qui s'en servent en sont contents. Le facteur, par un judicieux usage des jeux et du *Swell* brévete, a adapté ses instruments à la voix humaine depuis les sons les plus doux jusqu'à un volume de son que n'a pas

egale encore aucun instrument.

Les propriétaires, depuis plusieurs années, se sont appliqués à noter les défauts et les besoins des instruments à anches, et ne cessent d'en corriger les imperfections ; et aussi, leurs produits ont-ils atteint un ton qui les assimile tellement à celui même

Des Orgues a Tuyaux,
Qu'il est Difficile de S'appercevoir de la Difference.

LES DERNIERES AMELIORATIONS

se trouvent dans chaque instrument. Les caisses sont de noyer noir à panneaux, poli, ce qui fait de chaque instrument un

MAGNIFIQUE MEUBLE.

Ces orgues n'ont besoin que d'être vues pour être appréciées :

Prix Extremement Bas pour
ARGENT COMPTANT.

On demande des Agents, soit hommes ou femmes, dans chaque Comité du Canada et des Etats-Unis. Escompte libéral fait au Clergé, aux Instituteurs, aux Ministres, Eglises, Ecoles, etc., là où il n'y a pas d'agent pour nos Instruments.

CATALOGUES ET PRIX ENVOYES *Gratis*.

ADRESSE :
ALLEGER, BOWLBY & CIE,
WASHINGTON, N. J.—ETATS-UNIS.

H. W. ALLEGER, | T. B. McMURTRIE,
G. P. BOWLBY. | EDWARD PLOTTS.

6 Juillet 1876. 1a.



LE "METIS."

Jeudi, 24 Aout, 1876.

LES DELEGUES A DUFFERIN.

Les délégués à Dufferin, de la Société de Colonisation de Manitoba, ont fait leur rapport, dimanche dernier, à une assemblée tenue au Collége de St. Boniface. On sait que cette députation se composait du Rév. P. Lacombe, des Hons. MM. Royal et Dubuc et de MM. Geo. Roy et Elie Tassé.

Ce dernier qui présidait l'assemblée, invita à prendre la parole, le vénérable missionnaire qui se dévoue à la cause avec un dévouement aussi admirable.

Le Révd. P. Lacombe,

relata alors les incidents du voyage, en accompagnant son récit de réflexions pleines d'apropos et de justesse.

Nous sommes partis lundi dernier, dit cet intrépide apôtre de la colonisation, et l'agent d'Immigration, nous fit le meilleur accueil possible.

Le lendemain de mon arrivée, M. Têtu nous conduisit, avec ses voitures, sur les terrains de la nouvelle colonie, à dix milles environ de Dufferin.

Je dois avouer que je ne me sentais guère rassuré sur les dispositions d'esprit de nos braves amis. Il me semblait que l'on devait trouver la vie dure, les commencements difficiles, sinon rebutants. Mais je m'était trompé : la satisfaction et la gaieté régnaient dans les familles déjà établies. Tout le monde se disait heureux : l'on avait oublié, ou du moins, l'on voulait oublier le bruit des grandes villes, les usines malsaines,pour respirer l'air si vivifiant de nos plaines et songer à l'avenir, si incertain là bas.

Pas une parole de regret, pas un mot de reproche n'a échappé à nos compatriotes. Au contraire, ils nous ont exprimé avec franchise le plaisir que cette laborieuse mais salutaire vie des champs leur faisait éprouver, et nous ont fait part de leurs espérances.

Loin de se laisser abattre par les difficultés du début, ils rivalisent d'activité et comptent sur le succès qui ne saurait manquer de couronner leur opiniâtre et intelligent labeur. Les deux townships que nous avons visités sont très propres à la culture : ils sont aussi ondulés, ce qui rend l'égouttement facile. Plusieurs de nos compatriotes, entr'autres MM. Robert Clément, Joseph Mercier,et. F.Parent, se sont construits de bonnes maisons : les autres ont érigé des bâtisses temporaires ou se proposent d'imiter sous peu l'exemple des premiers. Tous ou presque tous possèdent des animaux de ferme et ont fait des labours considérables : l'un d'eux, M. Parent, infatigable travailleur, avait déjà plus de 30 arpents de terres remués par la charrue.

Ces faits parlent d'eux-mêmes.

Nous avons été heureux de constater que l'eau n'était pas aussi difficile à avoir qu'on pouvait le craindre : elle filtre et jaillit à 15, 20 et 25 pieds, et alimente plusieurs puits.

Maintenant, il ne reste plus qu'à acheter une tarière pour atteindre à une plus grande profondeur encore, afin de rendre les sources inépuisables, non-seulement durant la période des chaleurs, mais surtout durant l'hiver.

La Société de Colonisation devra s'occuper sans retard, de cette importante affaire ; ainsi que celle du bois de chauffage.

On n'ignore pas que ces réserves ne sont pas du tout boisées : or, il importe que les colons puissent se procurer le combustible nécessaire : la chose même est essentielle.

Dans le cours de nos conversations avec nos amis de Dufferin, l'on m'a fait comprendre combien leur était pénible l'absence du prêtre. J'ai alors dit à ces bons chrétiens que nos curés iraient les visiter aussi souvent que possible en attendant de meilleurs jours.

Je ne veux pas oublier de mentionner un incident fort agréable M. Toussaint Brault, l'un des hardis colons de Dufferin, nous a fait la lecture d'une belle lettre qu'il adressait, croyons-nous, à M. C. Lalime. Dans cette longue et intéressante épitre, M. Brault, expose la situation telle qu'elle est, sans fard, ni exagérations d'aucun genre, et proclame hardiment une vérité utile : c'est qu'avec de l'énergie, du travail et un petit capital, on se crée ici une honnête aisance en bien peu d'années.

A ce propos, je veux ajouter que certaines personnes, ont écrit depuis leur venue ici de fort étranges choses sur Manitoba. Voilà qui est mal. S'il y a eu des désappointements, nous n'en sommes pas la cause, je le répète. Et l'on a tort de déprécier injustement un pays aussi richement fertile. Mais il ne faut guère songer à contenter tout le monde : et ces désagréments ne doivent pas nous surprendre.

En terminant, je dirai que l'esprit de la plus louable fraternité domine dans la colonie naissante, et que nous ne pouvons que féliciter nos amis et sur leurs travaux et sur le noble exemple qu'ils donnent à leurs frères.

L'Hon. M. Royal.

L'Hon. M. Royal, dit que le Rév. P. Lacombe avait oublié de signaler le fait que plusieurs immigrants avaient acheté des terres sur la Rivière Rouge. Et il fit l'éloge des courageux colons qui étaient venus chercher ici le bien être dans le travail. Ce sont bien là, les hommes qu'il nous faut : car, qu'on le sache bien, notre pays n'est pas une mine inépuisable où chacun puisse venir puiser l'or à pleines mains. Non, ici, comme ailleurs, il nous faut travailler : et ceux qui arrivent à Manitoba, avec l'idée d'y trouver, ce qu'on n'acquiert nulle part, sans effort et sans peine, se font illusion.

Travaillons et le succès est certain.

En ce qui concerne le bois, je crois que le gouvernement nous avait rassuré sur ce point dans la dépêche nous informant de la concession de nos réserves.

M. A. A. C. Larivière.

M. A. A. C. Larivière, dit que, autrefois, le gouvernement donnait un lot de bois de 20 acres à chaque colon. Aujourd'hui, il n'en est plus ainsi : on exige pour ces 20 acres de bois dans le township ou à proximité une piastre de l'acre. Ainsi que le disait l'Hon. M. Royal, j'ai pris soin de demander du bois, dans notre demande d'une réserve, et la réponse ayant été favorable nous devons supposer que le gouvernement entend nous satisfaire. Sur la Rivière Rouge, il se trouve des terres boisées et nous pourrions nous adresser au Bureau de Winnipeg à ce sujet.

L'Hon. M. Dubuc.

L'Hon. M. Dubuc dit qu'il y avait également du bois sur la Rivière-au-Roseau et propose, secondé par M. F. Trudel : qu'un comité composé du Président, du Vice-Président du Révd. P. Lacombe, de l'Hon. M. Royal, du moteur et du secondeur, soit chargé fournir les mesures nécessaires pour se procurer une tarrière à la nouvelle colonie : aussi, que le Président et l'Hon. M. Royal soient chargés de recueillir au Bureau des Terres les renseignements nécessaires pour procurer du bois de chauffage à la dite colonie—adopté.

Puis la séance est levée après un vote de remerciements aux délégués à Dufferin.

LETTRE DE DUFFERIN.

(*Pour le Métis*)

Dufferin, 13 Août, 1876.

Il m'a été impossible de vous donner des nouvelles de notre localité la semaine dernière.

Comme je vous le disais dans ma lettre antérieure, il y a eu du blé de coupé le mercredi, 24 Juillet : on avait ainsi coupé de l'orge l'avant veille. Qu'on vienne nous crier maintenant que nous sommes en retard.

Nous avons eu depuis quel que temps des pluies torrentielles que vous avez dû ressentir aussi chez vous. Chose singulière, c'est le côté Est de la Rivière Rouge qui souffre le plus de ces ondées trop fréquentes. Une certaine quantité de foin a été endommagée. Durant la nuit d'avant hier, les dommages causés ont été considérables ; cela n'empêche pas que la récolte sera très-abondante et les produits agricoles à bon marché. Le foin ne sera pas rare, à cause de la grande quantité de pailie qu'il y aura. Ajoutons qu'il y a, du moins, dans cette partie du pays, une énorme récolte de légumes, tels que bette raves, oignons, choux, navets, etc., etc.

Les pluies qui, d'un côté causent du dommage ont encore leur avantage. Elles rendent la terre plus propice aux labours d'automne qui, cette année, vu l'absence des sauterelles et la belle moisson, vont être plus considérables que jamais. On peut dire, sans crainte de se tromper, que l'agriculture, dans notre province, fait aujourd'hui un pas immense dans la voie du progrès agricole.

Nos amis du Canada et des Etats Unis qui désirent se rendre ici n'ont pas de temps à perdre. Qu'on ne se fasse point d'illusion, plus le colon retardera son établissement, plus il le fera avec désavantage. Il lui faudra aller se placer plus loin des centres qu'il ne le désirerait. Les *Scrips* commenceront bientôt à circuler en masse, et déjà on les localise aux endroits vacants les plus rapprochés des rivières et des centres. Les spéculateurs de terrains qui appliquent ces certificats par trente, quarante, cinquante sur un même township, laisseront leurs terres incultes en attendant l'heure de la vente, et rendront l'établissement du colon très-difficile, par la distance qui éloignera les localités occupées des terres inoccupées du gouvernement. Et remarquez que les inconvénients que je signale augmenteront avec l'émission complète des *Scrips*.

Un autre fait qui montre combien doivent se hâter nos amis des Etats et du Canada, c'est que les meilleures terres seront choisies à mesure que les *scrips* seront émis. En outre si plusieurs familles désirent, sans aller sur ces réserves de la Colonisation, s'établir ensemble, comment le feront-elles, lorsque dans chaque bon township, il n'y aura que ça et là des lots inoccupés, ne laissant pas entr'eux assez de place pour ces quelques familles ?

Pour ceux qui ont un peu de capital, les terres sur la Rivière Rouge, sur l'Assiniboine, sur la Rivière la Seine sont aussi à bon marché Les statistiques de notre récolte qui vont montrer à l'étranger la richesse de notre sol, ne peuvent manquer de donner l'élan à cet immense courant d'immigration que l'on prévoit aujourd'hui avant même que ces statistiques soient publiées.

Il y a aujourd'hui, 10,000 journaliers sans pain à New York et pourtant il y a là un grand port de mer qui, jetant de l'activité dans les différentes branches du commerce et de l'industrie devrait fournir du pain à cette population.

Si la misère commence à se faire sentir, à cette saison de l'année dans une grande cité comme New York, la famine devra exister dans d'autres villes des Etats-Unis pendant l'hiver. Ici, pas d'illusion, il n'y aura que peu de travail en dehors de chez soi cet hiver, mais la vie sera à un bon marché fabuleux. Le colon qui a tant soit peu d'avances devrait choisir son lot ou acheter une terre, et se préparer pour le printemps prochain à faire de fortes semences.

La récolte étant bonne cette année, le crédit chez le marchand, devient plus certain.

Enfin, nous disons à nos compatriotes qu'il n'y a qu'une manière de faire une émigration avantageuse, c'est de la faire cet automne ou aussi à bonne heure que possible, au printemps

NOUVELLES LOCALES.

— Les écoles s'ouvriront lundi, le 4 Septembre.

—Le juge-en chef Wood est mieux, après avoir été bien malade.

—Le Rév. P. Allard, O.M.I. est parti de cette semaine pour une mission de six mois au Lac Seul.

—On est en ce moment à imprimer les Comptes Publics de la Province de l'exercice 1874—1875.

—On dit que les élégantes embarcations des islandais coûtent $13 au département de l'agriculture.

—Dimanche prochain quête à St. Boniface pour les Hôpitaux de Winnipeg et de St. Boniface.

—Mardi, 15 août, était le jour fixé par statut pour l'ouverture de la chasse aux canards et aux faisans.

—Les pluies de cette année sont vraiment extraordinaires ; il y aura certainement des dommages au foin ou à la récolte.

—Le *Réveil* de Woonsocket, E U., fait erreur lorsqu'il annonce l'apparition des sauterelles à Manitoba.

—L'Hon. Juge Bétournay va récolter, dit-on on, 150 minots d'oignons sur sa ferme qui est très bien cultivée.

—Le R P. Leduc a été assez bien pour accompagner, non sans fatigue, le R. P Lacombe à Dufferin, la semaine dernière.

—Le 29 du courant sera un jour de fête pour Winnipeg, et le grand jour de tir à la cible pour St. Boniface.

—Le prix des chevaux et bestiaux est très-élevé à Manitoba. Une paire de bœufs se vend de 130 à 160 piastres.

—Lundi, 14 courant, les échevins et conseillers de Winnipeg après s'être insultés pendant une heure, ont levé la séance.

—M. Rice M. Howard, Régistrateur de Marquette Ouest, qui était allé en Canada se marier, est arrivé de vendredi avec sa jeune épouse.

—La retraite annuelle des RR. Ss Grises est commencée de lundi soir et se terminera mardi prochain au soir. Elle est prêchée par Mgr. Taché.

—La Société de Colonisation s'occupe en ce moment des moyens de procurer une tarrière à forer les puits pour les colons des townships Taché et Letellier.

—M. Palmer Clarke, ancien marchand de Winnipeg que de mauvaises affaires avaient forcé d'émigrer, vient d'arriver avec sa famille et se propose de commencer sous peu des affaires.

—M. Gibaud, forgeron mécanicien, est à bâtir une boutique de voiturier et forgeron en face de la traverse, à St. Boniface. On dit que M. Gentes, très-bon ouvrier voiturier, va y transporter ses ateliers.

— A une réunion du Barreau de la Province qui eut lieu mardi à Winnipeg, MM. Napoléon Beaudry et Philippe Kierskowski ont été admis à la profession d'avocat. Ces Messieurs doivent prendre bureau prochainement à Winnipeg. Succès!

—M. T. J. Demers vient d'acheter deux étalons magnifiques qu'il destine à ses grands troupeaux de chevaux dans le Montana. L'un de ces étalons appartenait à M. Oct. Allard et l'autre à M. Sutherland, de Kildonan.

—La boulangerie française de St Boniface est fermée, et M. Gauthier est parti pour le Lac Qu'Appelle M. Manseau reste encore le seul boulanger, et nous voyons avec plaisir que son travail et sa persévérance sont couronnés de succès.

—Les patates se vendent 20 cts le minot ; avant peu on les aura pour 15 cts. L'avoine est tombée à 60 cts, et une baisse énorme va se faire bientôt dans tous les prix des grains et des légumes La vie va devenir meilleur marché ici que n'importe où.

—Le *Standard* de samedi publie un très bon article sur l'immigration islandaise. Il dit que c'est le devoir du gouvernement d'Ottawa de pourvoir ces colons, qui sont arrivés ici dans l'état le plus misérable, de grain de semence, d'instruments d'agriculture, et d'animaux de labour et de ferme.

—Le *Pioneer-Press*, de St. Paul, publie le canard le plus absurde du monde sur le pretendu séjour du Bœuf Assis, le célèbre chef Sioux, au Fort Garry où le futur vainqueur des armées américaines aurait suivant l'auteur de cette histoire fait son éducation, et aurait en 1869 fait des propositions d'alliance offensive et défensive au président du gouvernement provisoire ! ! !

—M Germain, riche marchand d'Ottawa et père de M N. Germain de la maison Germain et Cie. de Winnipeg, est arrivé jeudi dernier. Il accompagnait sa bru Mad. N. Germain, qui venait rejoindre son mari avec sa famille. Nous souhaitons la bienvenue à ces dignes compa

triotes. M. Germain est enchanté du pays ; il repart sous peu pour Ottawa.

—La fête de l'Assomption a été magnifiquement célébrée à St. Boniface, dimanche dernier. Mgr. l'Archevêque a officié, et le chœur de la cathédrale, sous l'habile direction de M. le curé Dugast, a chanté une très-jolie messe de Peters. L'église était remplie. Le sermon a été donné par M. le curé.

Il y a eu dans l'après midi Vêpres solennelles et Salut du T.S. Sacrement. Le temps a été beau toute la journée.

—Nous apprenons avec plaisir que M. C. de Cazes vient de recevoir sa commission d'Enseigne dans les troupes de la garnison. Puisque M. Herchmer, nommé dans la Police à cheval, a été élevé à un grade qui l'a fait passer par dessus plusieurs autres anciens officiers, il nous semble que l'on aurait pu faire la même chose et avec infiniment plus de raison pour M. de Cazes, et nommer ce jeune et brillant officier au poste laissé vacant par M. Herchmer. Néanmoins, sachons gré au gouvernement de cette nomination.

—Il est arrivé environ 1000 islandais depuis quelque temps. Ces pauvres gens, à leur arrivée, ont été pourvus de vivres pour un mois ; on a donné un bac grossier à chaque famille, et puis, tous ces bacs 150 à 200 environ se sont mis en mouvement pour la terre promise, c'est-à-dire pour la côte occidentale du Lac Winnipeg. Ces bacs sont découverts, et ont à peu près 10 pieds de long sur $3\frac{1}{2}$ de large. Les islandais ont plus de 100 milles à ramer pour se rendre à leurs réserves qui sont situées partie dans Manitoba, partie dans Keewatin.

—Nos canadiens des Etats-Unis continuent d'arriver par petits détachements de deux et trois familles. Pour donner une idée des efforts que l'on fait pour les empêcher de venir à Manitoba, l'autre jour, à Fisher's Landing, une espèce de canadien qui se fait appeler Church et dont le vrai nom est Lachapelle, disait à deux individus qui ont été assez simples pour le croire, qu'à la Rivière Rouge il y avait tous les printemps des inondations effrayantes de dix à douze pieds qui emportaient tout sur leur passage, maisons, granges, clotures, terre, bêtes et gens!

—La traverse de St. Boniface dégénère en abus systématique. Si le *Free Press* vante souvent l'énergie et l'esprit d'entreprise de J. McLean, il ne le connait pas ou il se trompe de sujet. Le fait est que McLean veut faire sa fortune aux dépens du public, tout en dépensant le moins possible. Nous demandons au Ministre des Travaux Publics de casser le bail de cette traverse qui ne fonctionne plus du tout depuis une semaine. C'est une honte que la façon dont M. McLean se moque du public. Est-ce que l'Hon. M. Norquay n'y mettra pas ordre ? Jamais la traverse n'a été dans un pareil état.

ECHO DU NORD-OUEST.

La Rivière des Arcs—Le Fort McLeod—La Police Montée.

Nous publions avec plaisir l'extrait suivant d'une lettre qu'un ami du journal croit devoir nous passer sans manquer à la discrétion : la lettre est de Sa Grandeur Mgr. Grandin, évêque de St. Albert.

Fort McLeod, 6 juillet, 1876.

........Vous avez appris que ma santé m'avait forcé à renoncer à mon voyage de l'ouest, au moins dans le temps où je devais le faire. J'avais remis ce voyage à l'automne prochain, et j'étais décidé à passer l'été à me reposer et à me soigner ; c'est ce que j'ai fait jusque vers le milieu de juin.

Apprenant alors que les P.P. Scollen et Doucet, qui n'avaient pas reçu mes lettres,—m'attendaient toujours et étaient très-inquiets à mon sujet, je me décidai à partir ; je me trouvais d'ailleurs comparativement très-bien et j'avais de plus une occasion fort avantageuse. Je me mis donc en voyage le 13 juin. J'avais avec moi un homme capable qui avait soin de mes trois chevaux : je dirigeais moi-même mon wagon. Le 15, le capitaine Dennis, deux soldats et un pauvre prisonnier partaient du fort Saskatchiwan pour nous rejoindre le lendemain et nous conduire ensuite jusqu'à la Rivière des Arcs. Nous allâmes bon train ; aussi le 17 au soir nous campions de l'autre côté de la Rivière La Biche, et le 20 sur les 4 heures p.m., j'arrivai à notre mission de Notre-Dame de la Paix, au confluent des Rivières du Coude et des Arcs. Comme il y a un poste de Police au confluent des Rivières la Queue et la Biche, nous y avons trouvé une barque et avons facilement traversé en moins d'une heure, ce qui autrefois ne se faisait qu'avec beaucoup de peines et de dangers.

J'ai beaucoup à me louer de mes compagnons de voyage ; on aurait dit qu'ils étaient tous à mon service ; si j'étais pris dans un mauvais pas, si quelque chose de ma voiture ou de mon attelage se dérangeait, le Capitaine était le premier à mon secours, et grâce à sa charité et à son obligeance j'ai pu voyager promptement sans me fatiguer beaucoup, et mes oreilles ne m'ont pas fait plus souffrir pendant le voyage qu'à la maison.

J'ai trouvé nos Pères bien pauvrement logés, comme ils sont d'ailleurs dans toutes les missions qui commencent. Leur maison et leur chapelle ressemblent à celles que j'avais autrefois à la Providence. Cependant, les Pieds-Noirs ne sont pas les seuls qui les entourent; outre le fort du gouvernement il y a là bon nombre de blancs dont plusieurs ne partagent pas notre foi en tout ; presque tous cependant semblent comprendre le dévouement du missionnaire et font beaucoup pour le soulager. Ainsi, grâce à cette sympathie et à cette charité de tout le monde, nos pères sont pour la nourriture mieux, je crois, qu'en aucune autre de mes missions. Je dois cependant me défier un peu de mes impressions sur ce point ; car je sais que partout mes pauvres missionnaires réservent, par fois pendant longtemps, pour me recevoir, les petits présents qui leur sont faits ; et ceux de Notre-Dame de la Paix n'en font pas moins que les autres sous ce rapport. Cependant, je crois pouvoir affirmer qu'ils sont moins mal qu'ailleurs ; ils en ont du reste bien besoin pour supporter leurs fatigues ; outre leurs longs, nombreux et pénibles voyages, ils font presque tous leurs travaux par eux-mêmes ; ils n'ont pour serviteur qu'un petit sauvage qu'ils ont élevé et qui semble assez mal comprendre ses obligations envers eux. Aussi le pauvre Père Scollen est-il fatigué ; il ne résisterait certainement pas à la nourriture à laquelle la plupart des missionnaires du nord ont été réduits.

Naguere, nous ne parlions ni de wagons, ni de colonels, ni de capitaines, ni de forces, ni de police, ni d'une foule de chose qui sont maintenant connus ici, nous ne voyions pas arriver parmi nous comme on voit maintenant des suites de gros wagons trainés par huit ou dix mulets ou par seize bœufs *seulement*. "Il y a du *butin* dans ces grosses charrettes là et de *bonnes petites vivres*" disait une bonne vieille métisse. Il y a ici un mouvement extraordinaire ; la quantité de marchandises de toutes espèces qui arrivent est énorme ; je ne comprends vraiment pas comment ces marchands peuvent couvrir leurs dépenses et réaliser des profits.

Je ne restai que cinq jours à la Rivière aux Arcs. Les immenses prairies qui se trouvent entre la Rivière LaBiche et le poste de la Rivière aux Arcs sont sans bois ; mais les deux rivières sont bien boisées et le sont deplus en plus en montant vers leur source. Il paraît qu'on y peut descendre autant de bois que l'on veut et avec beaucoup de facilité, tant pour la construction que pour le chauffage. Ces rivières ont de chaque côté magnifiques bas fonds qui sont enrichis de sources limpides, d'où coule, hiver et été, une eau excellente. Le terrain me parait riche et fertile, mais il faut le dire, les sauterelles y dévorent tout. Depuis la Rivière La Biche jusqu'ici et même jusqu'à Benton, c'est une véritable dévastation. C'est je crois le seul véritable obstacle à la colonisation du pays.

A part les bâtisses de la Compagnie, toutes les constructions de la Rivière des Arcs, tant celles du Fort que celles de la Mission et des autres habitants sont provisoires ; ce sont pour le moment de pauvres huttes sans plancher de haut ni plancher de bas ; il faut bien que le froid y soit moins rigoureux qu'en notre nord, car autrement on y gèlerait.

Je passai là un dimanche, et j'officiai aussi pontificalement que possible dans la pauvre hutte qui sert de chapelle. La maison y attenante contenait la population qui pouvait être d'une cinquantaine seulement, tous les sauvages et beaucoup de métis étant alors à la prairie. La messe fut chantée sur un ton vraiment solennel par de mâles voix canadiennes et irlandaises. Avant de la commencer, j'eus la consolation de recevoir dans l'Eglise catholique un brave soldat qui depuis longtemps m'attendait pour cette fin.

Le lendemain 26, je partis avec le Rév. P. Scollen pour me rendre au Fort McLeod, où nous arrivâmes le 29 à midi. Nous avons voyagé tout le temps dans un vrai désert. Nous eûmes cependant à traverser trois belles petites rivières peu éloignées de celles des Arcs, savoir : la rivière du Poisson, la rivière d'Epinette et la rivière du Mouton, toutes bien boisées et qui arrosent ce me semble d'excellentes terres ; malheureusement elles sont infestées par les sauterelles. Il y a bien aussi la rivière Haut-Bois qui est aussi très-boisée ; elle m'a paru un vrai torrent, à partir de là nous n'avons plus trouvé de bois. Le 27, nous avons campé sur le bord d'une petite rivière appelée la rivière Maringouin, à la tête des monts Porc-épic. Le lendemain, l'eau que nous avions mise de côté la veille pour nous laver était recouverte d'une glace de plusieurs lignes d'épaisseur, et les petits arbrisseaux que nous rencontrâmes ça et là le reste de la journée avaient leurs plus tendres feuilles toutes noires.

Le Fort McLeod est situé sur la rivière du Vieux. Cette rivière se divise et se subdivise en plusieurs branches. Le Fort et les nombreuses constructions des commerçants et des autres habitants sont tous sur une grande ile. J'ai été surpris à la vue de la nombreuse population que j'ai trouvé ici. Outre le Fort où sont je crois d'ordinaire 70 soldats, il y a au moins deux cents habitants sur cette Ile. Je ne sais vraiment pas ce qu'ils y font. La culture est peut-être moins possible ici qu'ailleurs ; tout me paraît brûlé par la sécheresse et dévoré par les sauterelles ; cependant tout le monde me paraît occupé. C'est un va et vient, un mouvement auquel nous ne sommes pas accoutumés dans notre nord. Cette petite population se compose de gens de toutes les nations ; on y trouve quelques-uns de nos métis, des chrétiens de Mgr. d'Herbomez, quelques canadiens, des américains surtout ; il parait qu'il y a même des espagnols, des italiens et des chinois. Ces homme cherchent de l'argent avant tout et s'occupent, hélas ! bien peu de leur âme. Nous avons fait quelques visites à domicile. Ces bonnes gens semblent voir le prêtre avec plaisir et le traitent avec égard et générosité, et cela de quelque origine et de quelque condition religieuse qu'ils soient. Chaque fois que le P. Scollen est venu, il a été reçu dans le Fort comme chez lui, et les soldats et les citoyens se sont cotisés pour venir à son aide. Cette fois-ci, le Major Irvine nous a fait donner à chacun une chambre. Ce bon Major, les capitaines et autres officiers, et je puis dire tout le monde, sont on ne peut plus prevenants pour nous. Je suis vraiment enchanté de la Police Montée. Grâce à elle, les désordres occasionnés par les boissons ont cessé ; les sauvages sont redevenus plus raisonnables ; ils ne se tuent plus entre eux ; ils se respectent même entre sauvages de nation différente ; les voyageurs de toute nation peuvent maintenant traverser nos plaines sans crainte, ils n'ont plus besoin de garder leurs chevaux, ils peuvent aussi être sans crainte pour leur chevelure. Je souhaite que la Police qui se trouve dans mon Diocèse se montre toujours animée d'un si bon esprit et qu'elle étende son influence dans les contrées ou elle n'a pas encore pénétré ; elle a vraiment rendu service à la société et au pays. Je ne sais si tout le monde reconnait leur mérite ; pour moi, je suis content d'eux et j'aime à le dire ; et je suis persuadé que tous ceux de mes missionnaires qui ont été à portée d'apprécier leur service partagent mon opinion.

Je ne finirai pas sans vous dire un mot des constructions du Fort McLeod. Toutes sont provisoires, tant celles de la police que celles des citoyens. On n'a pas de plus tristes constructions dans le Nord ; je ne crois pas même qu'on n'en ait d'aussi tristes, toutes sont de bois de liard, ce sont souvent des pieux debout, plus rapprochés et plus solidement unis que pour les clotures. Le toit est presque plat et couvert de terre ; il est rare que l'on trouve un plancher de bas et jamais de haut. Il ne faut pas cependant juger de l'intérieur de ces huttes par l'extérieur. A l'intérieur, les murs et le plafond sont recouverts de divers tapis, ainsi que le sol lui-même par fois, les appartements sont éclairés par de grands chassis et chauffés en hiver par de petit poëles ou l'on brule du charbon de terre. Il y a ainsi construits des magasins qui n'ont pas moins de 40 à 50 pieds de long et où l'on peut tout se procurer. La terre est, je crois, excellente, plusieurs essais ont montré qu'elle est productive, malheureusement les sauterelles dévorent tout avant le temps. J'ai vu à quelques milles d'ici un irlandais qui entreprend d'élever une grande quantité d'animaux, ce qui est d'autant plus facile qu'il n'y a, assure t-on, peu ou point de neige en hiver, si bien que les vaches hivernent de hors et sont grasses au printemps. C'est aussi le plan du Major; il veut avec le temps élever tant au Fort de la Rivière des Arcs qu'à celui ci, assez de chevaux et de bêtes à cornes pour fournir la police de montures et de viande ; je crois que pour le moment c'est bien le meilleur calcul que l'on puisse faire.

On dit qu'au pied des montagnes il y a de magnifiques places, des lacs poissonneux, d'excellentes terres et du bois de toutes espèces, etc.

Nous partîmes lundi, 3 juillet, le Père Scolen et moi pour aller voir cela ; malheureusement j'étais malade depuis la veille, le mal augmentant nous dûmes nous arrêter chez un commerçant à 25 milles d'ici : après une journée de repos, comme je ne me trouvais pas mieux je n'osai aller plus loin et nous revinmes sur nos pas : je renonçai même à accepter l'offre d'un brave irlandais qui voulait nous conduire avec sa voiture à plusieurs postes des environs.

Les Récoltes.

De toutes les parties du district de Québec nous arrivent les nouvelles les plus rassurantes sur l'état de la récolte. Celle du foin va être beaucoup plus abondante que d'ordinaire ; en maints endroits même, elle va atteindre un chiffre inouï. On peut en dire autant des végétaux et légumes de toute espèce, du jardinage, et surtout des grains, à la nutrition desquels les chaleurs tropicales de ces derniers jours ont donné un merveilleux élan.

Le *Times*, de New York, donne d'excellentes nouvelles sur les récoltes aux Etats Unis. Il dit qu'en général la perspective est encourageante et que le bas prix des produits de l'agriculture compensera pour la diminution nécessaire survenue dans les articles de manufactures et dans celle des salaires des ouvriers qui en a été la conséquence.

La récolte du blé d'hiver a été en grande partie sauvée en bonne condition. Si la quantité est un plus petite qua l'année dernière, par contre la qualité en est beaucoup supérieure. Quant au blé du printemps il en est à la phase critique. Si le mois d'août est sec, on peut compter sur une excellente récolte. Le rendement du blé-d'inde atteindra, en général, une bonne moyenne ainsi que celui de l'avoine, de l'orge du seigle et autres grains.

La sécheresse a affecté le tabac sur la côte de l'Atlantique et dans le Tennessee, mais le Missouri en aura une récolte abondante.

La saison a été remarquablement favorable à la croissance du riz et du sucre, sur la côte sud de l'Atlantique, dans la Louisiane et sur la côte du golfe, et la récolte en sera considérable.

La récolte des fruits dans les Etats du Sud et du milieu a souffert des gelées dernières, mais dans le Nord et l'Ouest, il n'y a pas lieu de s'en plaindre.

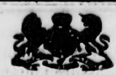
AVIS.

Les Commissaires d'Ecole de l'Arrondissement Scolaire de St. Boniface, donnent par le présent, avis à tous les contribuables qui n'ont pas encore payé leur contribution scolaire, que des procedés judiciaires seront pris contre eux dans le cours du mois de Septembre prochain, s'ils ne s'acquittent pas de ce devoir plustôt.

Par ordre

A. A. C. LaRivière
Secrétaire-Trésorier

Bureau des Commissaires d'Ecole,
St. Boniface 21, Août 1876.



HÔTEL DU GOUVERNEMENT,
Fort Garry, 21 Août, 1876.

Il a plu à Son Honneur l'Administrateur du Gouvernement en Conseil, de faire les nominations suivantes :

Pour être membre du Bureau d'Education pour la Province de Manitoba, en conformité de la 38ème Vict. Cap. XXVII, intitulé : "Acte pour amender de nouveau l'Acte pour établir un Système d'Education dans cette Province."

W. H. Ross, avocat de la Cité de Winnipeg, Ecuyer, en remplacement du Rév. Mre. George Young qui a laissé la Province.

Pour être Notaire Public pour la Province de Manitoba :

John O'Reilly, avocat de la Cité de Winnipeg, Ecuyer.

Pour être Juges de Paix :

Pour le Comté Judiciaire de Selkirk :

John F. Grant, de St. Charles, Ecuyer.

Pour le Comté Judiciaire de Provencher :

Charles Nolin, de Ste. Anne, Pointe de Chênes, Ecuyer.

Pour être Constable pour le Comté de Lisgar :

John Porteous, de Woodland, Gentilhomme.

Par Ordre,
JOSEPH ROYAL,
Secrétaire Provincial.

PROCLAMATION.

CANADA—PROVINCE DE MANITOBA.

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume Uni de la Grande Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

[L.S.]

JAMES CHARLES MCKEAGNEY.

A nos fidèles et bien aimés les Membres élus pour servir dans l'Assemblée Législative de Notre Province de Manitoba, sommés et appelés à une Assemblée de la Législature de notre Province de Manitoba, en Notre Ville de Winnipeg, qui devait se tenir et avoir lieu le trente-et unième jour du mois de Juillet et à chacun de vous,

SALUT :

ATTENDU que l'Assemblée de la Législature de la Province de Manitoba se trouve convoquée pour le rente-et unième jour du mois de uillet auquel temps vous étiez enus et il vous était enjoint d'être présents,

Sachez maintenant que pour diverses causes et considérations, et pour le plus grand aise et commodité de nos bien aimés sujets, nous avons cru convenable, par et de l'avis de notre Conseil Exécutif de notre Province de Manitoba, par ces présentes de vous convoquer et vous enjoindre, et chacun de vous, de vous trouver avec nous, en notre Assemblée Législative de notre Province, en notre Ville de Winnipeg, Jeudi le cinquième jour du mois de d'Octobre prochain, pour y prendre en considération l'état et le bien-être de notre dite Province, et y faire ce qui pourra sembler nécessaire: ce à quoi vous ne devez manquer.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre nos présentes lettres patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de Notre dite Province de Manitoba. TEMOIN Notre Fidèle et Bien Aimé l'HONORABLE JAMES CHARLES MCKEAGNEY, Administrateur du Gouvernement de Notre dite Province de Manitoba, etc., etc. Aux Bureaux du Gouvernement à Winnipeg, ce dix neuvième jour d'Août dans l'année de Notre Seigneur mil huit cent soixante-et-seize, et de Notre Règne la Quarantième.

Par ordre,
JOSEPH ROYAL,
Secrétaire Provincial.

Pour être Juges de Paix pour le Comté judiciaire de Selkirk :

James H. Ashdown, de la Cité de Winnipeg, Ecuyer, John Villiers de la Cité de Winnipeg, Ecuyer.

Henry McQuaed, fils, de Lorette, Ecuyer.

Par ordre,
JOSEPH ROYAL,
Secrétaire Provincial.

EXTRAITS des Minutes en Conseil d'une Assemblée tenue à l'Hôtel du Gouvernement le 25ième jour de juillet 1876.

Sur le rapport de l'Hon. Ministre des Travaux Publics le 3ième règlement de la Traverse entre Winnipeg et St. Boniface est amendé en substituant 10.30 heures au lieu de 9 heures dans la première ligne, et le règlement se lira comme suit :

Le bac à vapeur devra commencer à traverser à six heures tous les matins et continuera jusqu'à dix heures et demie (10.30) de l'après midi, et ne devra pas en aucun temps entre le temps susdit demeurer de chaque côté de la rivière plus de (5) cinq minutes, traversant la dite Rivière Rouge tous les (10) dix minutes et faisant six traversées par heure, excepté les dimanches pendant le service divin que le bac à vapeur ne sera pas obligé de traverser: le traversier cependant devra avoir prêt en tout temps un bateau pour traverser les piétons de chaque côté de la Rivière pendant la messe.

LOTERIE AU PROFIT DES RR. SS. Grises de Montreal.

OBJETS DE LA LOTERIE.

1.—Un emplacement à St. Boniface, rue Grandin, No. 314......	$300 00
2.—Un emplacement, près du Village de Chateauguay, sud-est de la rivière, 45 p. x 120 p. avec une maison en pierre, bonne résidence, valeur.........	$1200 00
3.—6 lots de terrain, à la Côte St. Antoine, (rue St. Olivier) estimés, chacun à $550............	3300 00
4.—5 lots de terrain à la Pointe St. Charles (rue de la Congrégation) estimés, chacun à $450..	2250 00
5.—Une belle Harpe, à double action richement dorée, valeur..	400 00
6.—Un très-beau bracelet en or, avec diamant, valeur............	100 00
7.—Un tableau sur toile, "Ecce Homo," par Carlo Dolci, peintre italien..........................	100 00
8.—Un bon cheval de trait, valeur	100 00
9.—2 lots de $60 chaque (1 pendule de cheminée ornamentée et une montre en or), valeur...	120 00
10.—7 lots de $30 à $50 chaque, (1 statue en bronze, une voiture d'hiver, un châle en dentelle, et divers objets d'art val.	280 00
11.—10 lots de $20 à $30 chaque, divers objets.....................	250 00
12.—20 lots de $15 à $20 chaque, divers objets.....................	350 00
13.—30 lots de $10 à $15 chaque, divers objets.....................	375 00
14.—40 lots de $6 à $10 chaque, divers objets.....................	320 00
15.—50 lots de $4 à $6 chaque, divers objets.....................	250 00
16.—75 lots de $3 chaque, divers objets.....................	225 00
17.—150 lots de $2 chaque, divers objets.....................	300 00
18.—250 lots de $1 chaque, divers objets.....................	200 00
601 lots Valeur totale des lots	$10,420 00

100,000 BILLETS.

Président Honoraire.—SON HONNEUR LE DR. HINGSTON, Maire de Montreal.

Secrétaire.—RÉV. M. BONNISSANT, P. S. S.
S'adresser à M. le Secrétaire de l'Archevêché de St. Boniface.

Winnipeg, 23 Mars, 1876. 3mL56



AVIS.

LES personnes en comptes avec le Gouvernement Provincial sont par le présent notifiées qu'à partir de cette date, on exigera ces comptes en double avec l'indication du service ou Département pour lequel l'ordre a été donné.

Les pièces justifiant de l'exécution de l'ouvrage ou de la livraison des effets, de même que la requisition ou l'ordre devront accompagner les comptes.

Les personnes ... compte courant avec le Gouvernement devront rendre leurs comptes tous les mois.

ALEXANDER BEGG,
Auditeur.

Bureau de l'Auditeur,
Hôtel du Gouvernement,
1er Mai, 1876.
[illegible] L58